



## Puis je refuser le bornage de ma propriété

Par **ROBARDET CATHERINE**, le **25/10/2016** à **09:51**

Bonjour, mon voisin a installé il y a quelques mois des panneaux rigides de grillage sur mon muret soutenant mon parking. Il a enlevé l'ancien grillage, a empiété sur mon terrain et installé ses panneaux. Devant le fait accompli j'ai remarqué que je ne pouvais plus ouvrir mes portières de véhicule de ce côté et il me dit qu'il faut refaire un bornage. Je refuse car il est évident que le grillage est installé chez moi, qu'il a caché l'ancienne bordure servant à fixer les anciens piquets. Il reste du grillage ancien et si je tire un fil entre 2 anciens piquets, j'estime qu'il n'y a pas besoin d'un bornage car j'ai pris des photos pour prouver que le muret et le pilier de mon portail se retrouvent chez lui par le fait. Je considère qu'il est de mauvaise foi, peut-il me contraindre à borner mon terrain et à en partager les frais. Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **25/10/2016** à **10:01**

Bonjour,  
Si vous refusez un bornage amiable, il y aura toujours possibilité de bornage judiciaire si la mésentente va jusqu'à une procédure judiciaire.